Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 42

Artikel: Maraudage
Autor: L.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-197130

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tôt par un certain nombre de médecins scandinaves, la méthode se révéla des plus efficaces. C'est ainsi qu'en janvier 1894, M. Feilberg, médecin en chef de l'hôpital de Copenhague, l'appliqua avec un entier succès à onze malades, dont huit étaient gravement atteints. Dans aucun cas la fièvre et la phase de suppuration ne sont apparues et tous les malades ont quitté l'hôpital sans présenter de cicatrices.

En résumé, il ressort de ces exemples que par l'exclusion de certaines radiations lumineuses on met les varioleux dans des conditions de résistance plus considérable à l'infection.

Le traitement en tous cas est à la fois simple et facile ; écrans de verre rouge sur les fenêtres, rideaux rouges autour du lit, globes rouges autour des lampes et — précaution indispensable — ne pas exposer les malades, même pendant de très courts instants, à la lumière du jour jusqu'à ce que les vésicules soient complètement desséchées.

La passion

au Théâtre de la place du Tunnel.

Un théâtre ambulant, d'un caractère tout particulier, a été installé dernièrement sur la place du Tunnel, à Lausanne. Chaque jour on y donne une pièce intitulée : *La passion de Notre Seigneur Jesus-Christ,* drame en 15 tableaux, dont tous les rôles sont remplis par des personnages bibliques, tels que Jésus-Christ, la Vierge Marie, Pilate, Judas, Marthe, un ange, etc. Les quinze tableaux représentent toute la scène de la *Passion*, depuis le Baiser de Judas jusqu'à la Résurrection.

* * *

Ce genre de représentation a pu paraître étrange à un certain nombre de personnes. Il nous reporte en effet vers le moyen-âge, c'est-à-dire à la fin du XVe et au XVIme siècle, où l'on jouait les *mystères*, espèces de drames religieux, représentés le plus souvent en plein air. Au temps de la Réformation, l'Eglise se servait de ce genre de spectacle comme moyen d'édification et de prédication. C'était une mise en action, sous les yeux des fidèles, des principaux épisodes des Evangiles, entre autres la naissance et la passion du Sauveur.

Lorsque le réformateur, Théodore de Bèze, l'ami et le successeur de Calvin, était professeur à l'Academie de Lausanne, récemment fondée, et où il resta neuf ans, il composa pour ses étudiants son drame, *Le sacrifice d'Abraham*, qu'ils jouèrent en 1550.

« La meilleure scène de ce drame, nous dit M. Philippe Godet, dans sa très intéressante *Histoire littéraire de la Suisse française,* est celle où Abraham enlève Isaac à sa mère. Celle-ci redoute quelque danger mystérieux, et un dialogue rapide s'engage entre les époux :

— C'est quelque entreprise secrète ?...
— Mais telle qu'elle est, Dieu l'a faite.
— Il n'ira jamais jusque-là...
— Dieu pourvoira à tout cela.
— Mais les chemins sont dangereux...
— Qui meurt suivant Dieu est heureux.

Les perplexités du père, au moment du sacrifice, le combat qui se livre en son âme, les doutes qui le viennent assaillir, sont rendus avec une énergie poignante.

. . . . . .

C'est sans doute à Théodore de Bèze, ajoute M. P. Godet, que l'on doit la première de ces représentations d'étudiants, devenues si fréquentes dans nos Académies et qui sont une part de notre vie littéraire. »

L. M.

Tsachâo et lâivrès.

Quand l'est qu'on medzè ti lè dzo dâi truffès boulaitès avoué dè la campoûta et dâo bouli âobin dâo bacon, cein vo fâ plliési dè croussi on iadzo on fin bocon et onna bouna lâivra est adè 'na bouna lâivra !

Po que séyant destra bounès, faut pas lè couairè coumeint on bocon dè bouli, mâ on copè la bîte pè galès quartâi qu'on fâ godzi tandi cauquiès dzo dein 'na toupena avoué dâo vin rodzo, pu on lè met mitenâ dein lo tuffy avoué cé vin et on fabrequè 'na sauça avoué dè la cranma et on moué d'autrè bougréri qu'on mécllié dein lo resto et quand tot cein a bin borbottâ, on pâo s'ein reletsi lè pottès bin adrâi, kâ cein est rudo bon.

Mâ, po avâi 'na lâivra, faut êtrè tsachâo et avâi on permis ; pu, n'est pas onco lo tot : faut savâi bin meri quand y'ein a iena que frinnè permi lè z'adzes et lé bossons, kâ, clliâo bitès n'atteindont pas qu'on aulé lâo mettrè dè la sau dezo la quiua et faut sè mettrè ein jou quand faut.

L'ai ia assebin tsachâo et tsachâo ; lè z'ons sont dâi tot fins po maniyi on pétairu et l'âi vont po tot dè bon ; mâ y'ein a dâi z'autro, que ne sariont papi fottu dè férè on carton à on abbayi, et que preignont tot parâi dâi permis ; mâ n'est rein què po la braga et po férè à vairè âi dzeins que sont dâi crânes zigues ; assebin clliâo z'iquie revignont soveint à l'hotô avoué rein, kâ onna lâivra lâo passérâi bin eintremi lè tsambès que ne sariont papi serrâ lè piautès, tant l'ont poaire.

Adon, quand volliont allâ tsassi, sé lâivont dè grand matin et mettont 'na carletta, onna veste ein futaine, qu'a dâi fattès que tignont tota la drobllire dè derrâi, tot coumeint clliâo dâi couastro, pu mettont dâi grantès gamachès que vont tantqu'ia la copetta et lè vouaiquie vïa avoué lo chernier et lâo fusi. Mâ, crâidès-vo petêtrè què clliâo tsachâo que vo dio, s'escormantsont à farfouilli permi lè prâ et à forradzi permi lè bou ! Nefâ : vont tot bounameint s'einfattâ dein 'na pinta d'on veladzo pas trâo llien et ïo quartettont tota la matenâ, et quand l'ont bin dinâ, djuïont âo binocle et l'après-midzo sè passè dinse ; adon, revignont tsau pou à l'hotô, mâ, dévant dè reintrâ à la baraqua, vont queri tsi on boutsi âobin ïo que sai 'na lâivra que l'ont atsetâïè d'avance lo dzo dévant et la montront à lâo fennès ein lâo deseint :

— Vouaitie-vai la balla lâivra que y'è tià hoai ! hein ! ne vè jamé à la tsasse por rein, mè !

Et la fenna est tota conteinta.

Lo grand Sami fasâi dinse. Onna né que s'étâi ramenâ à l'hotô avouè 'na lâivra que l'avâi tiâ à « porte-monnaie portant, » coumeint diont, la fenna l'a ressi po allâ passâ la veillâ tsi lo syndico que lè z'avâi invitâ. Et l'âi sont zu. L'ont dévezâ dè çosse et dè cein, pu lo syndico sè met à derè :

— Dis-vai, Sami, compto que te mè gardéré on bocon dè cllia lâivra que t'as atsetâ tsi lo boutsi d'amont !

— Coumeint ! te l'as atsetaïe ! l'âi fa sa fenna, et porquiet m'as-tou de que te l'avâi tiâie à la tsasse, tsancro dè dzanliâo que t'é ! atteinds pi !

Di bio savâi, lo Sami est venu rodzo coumeint on pavot d'ourè qu'on savâi l'affére, et l'a du bon grâ, maugrâ avouâ la frinma quand l'assesseu l'âi eût de que l'etâi lâo serveinta, que sè trovavè tsi lo boutsi quand payivè la bîte, et que lâo zavâi cein redipetta.

* *

Maraudage.

Le *Nouvelliste vaudois* rappelait l'autre jour le tourniquet que la ville d'Aubonne avait fait construire, au temps de L. L. E. E. de Berne pour punir le maraudage dans les vignes. Nous ajouterons que ce moyen de répression avait été mis en usage non seulement à Aubonne, mais dans plusieurs autres localités, temoin ce que nous raconte M. L. Favrat, dans l'énumération des *surnoms des communes vaudoises*, pour ce qui concerne Grandson :

Du temps de L. L. E. E., dit-il, le Conseil de ville, pour arrêter le maraudage dans les vignes, décida de faire construire une cage de fer de forme cylindrique, avec des manivelles aux extrémités, et assez grande pour qu'un homme y pût entrer. Ordre fut donné d'y mettre les maraudeurs et de les y tourner jusqu'à ce qu'ils fussent tout étourdis, *canque fussont tôt étordo,* ou du moins jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le corps du délit.

Le maréchal de commune fut donc chargé de confectionner la dite machine, soit tourniquet, comme on l'appelait. Or un jour le garde-champêtre prit un vieux bouc en flagrant délit de maraude et il fut décidé qu'il y passerait comme les autres. Deux forts lurons saisirent l'animal qui faisait résistance, le lièrent dans la cage et le tournèrent bien et dûment. Mais le châtiment exécuté le bouc était hors d'état de nuire ; il était sans vie. Telle est la légende ou du moins la version qu'on nous a communiquée, et d'où est venu le surnom de *vire-bocan,* donné autrefois aux gens de Grandson.

On sait d'ailleurs que chaque commune vaudoise avait son surnom provenant de quelque fait arrivé dans la localité et pouvant prêter à la critique ou au persiflage. Le *Conteur Vaudois* a publié dans le temps la liste de tous ces surnoms, d'après les recherches longues et minutieuses faites à ce sujet par L. Facrat.

* *

Ce qui précède nous remet en mémoire un cas de maraudage bien plus récent, et qui aurait pu, s'il s'était présenté sous le régime bernois, mettre au tourniquet, non le maraudeur, mais le garde-champêtre lui-même.

C'était aux environs de Sion, quelques jours avant les vendanges. Un garde-vignes, après s'être assuré que personne ne l'observait, se mit à cueillir les plus belles grappes qu'il était chargé de surveiller et en remplit ses poches. Un propriétaire voisin, qui avait observé la chose, passe dans la vigne contiguë à la sienne, et se baissant tout juste assez pour être vu du garde-vignes, remplit ses poches de feuilles. L'agent s'approche du délinquant, et après lui avoir adressé une verte mercuriale, le conduit au poste de police.

Arrivé là, nouvelle remontrance du garde, qui cherche à faire comprendre au coupable tout ce qu'il y a de honteux dans la conduite d'un propriétaire de vignes, qui pourrait vendanger à son aise sur son terrain, et qui préfère marauder sur la vigne d'autrui. Le soi-disant coupable laisse dire et se voit condamner à l'amende.

— Mais, fait-il tout à coup, avant de m'exécuter, je prierai monsieur le garde de bien vouloir vider ses poches, après quoi je viderai les miennes.

Le malheureux garde obéit !

Le propriétaire injustement accusé, eut l'âme assez bonne pour ne pas ajouter à sa confusion en lui retournant son sermon. L. M.

Chapeau neuf.

M. Manillou va sortir pour ses affaires, il fait un soleil superbe.

— Donne-moi mon chapeau neuf, dit-il à sa femme.

— Ton chapeau neuf ! s'écrie Mme Manillou ; pourquoi faire ?

— Pour sortir, parbleu ! Si j'ai acheté un chapeau, c'est pour m'en servir.

— Le vieux est encore bon.

— Il est hors d'usage ; les poils sont rougis par le temps, usés par places ; je ne peux plus le mettre.

— Le soir, à la lumière, cela ne se voit pas, dit Mme Manillou.

— Il est deux heures de l'après-midi.

— Prends ton chapeau neuf, dit Mme Manillou avec un soupir. J'espère que tu en auras soin.

— Je ne suis pas un enfant.

— Les hommes sont si peu soigneux ; un chapeau de quatorze francs !

— Les tiens coûtent davantage.

— C'est cela ! reproche-moi ce que je dépense,